

## COMPTE-RENDU SESSION DU LUNDI 29 JUILLET 2019

Le Conseil municipal dûment convoqué le 22.07.2019, s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-neuf juillet 2019, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents** : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mme LOGRE, Mr DÉSIÉ, Mme SARAZIN.

**Etaient absents excusés** : Mr LEJOT, pouvoir donné à Mr ROBLAIN,  
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

**Etait absent** : Mr RIVES.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole PIPARD.

### **1) VENTE DE LA MAISON EX-PAANS : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-022 À LA SUITE D'UNE ERREUR MATÉRIELLE. NOUVELLE DÉLIBÉRATION**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Notaire en charge de la vente de la propriété ex-Paans, Me Castagnou, a constaté que le vocabulaire utilisé pour désigner les versements mensuels de Mr et Mme Coulm, dans le cadre de la vente à termes, soit « loyer », n'était pas approprié. Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'annuler la délibération n°2019-022, en date du 27 mai 2019, et de reprendre une délibération en tout point identique, excepté le remplacement du vocable « loyer » par « terme ».

### **2) TRAVAUX 2019 ET ENGAGEMENTS DE DEVIS**

#### **- Création d'une aire de stationnement en centre bourg**

Madame le Maire indique qu'il convient de statuer sur la mise en œuvre de ces travaux inscrits au budget. Ainsi, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix :

\* les honoraires au cabinet Formidable architectes, chiffrée à 1 200 € HT – 1 440 € TTC, pour la réalisation des plans du permis d'aménager. A cet effet, le Conseil municipal valide la décision modificative n°1 au BP 2019 et qui consiste en un virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 20,

\* l'offre de l'entreprise Bordat pour la création de l'aire de stationnement et la requalification de trottoirs pour un total de 47 868 € HT – 57 441,60 € TTC,

\* le plan d'éclairage public proposé par le SDE 18, avec la création de 7 points lumineux, générant une participation financière de la Commune à hauteur de 9 606,66 €.

#### **- Acquisition d'un godet hydraulique**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, l'offre de l'entreprise Boischaut Motoculture, d'un montant de 1 999 € HT – 2 398,80 € TTC, pour l'acquisition d'un godet hydraulique Desvoys à installer sur le tracteur et permettant la manutention de différents matériaux. Cette dépense n'étant pas budgétée, le Conseil municipal valide la décision modificative n°2 au BP 2019, soit un virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 21.

#### **- Remplacement d'une fenêtre au logement de l'ancienne école des filles**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, l'offre de l'entreprise Brunet d'un montant de 1 043 € HT – 1 100,37 € TTC ainsi que le financement du SDE 18, dans le cadre du dispositif du Fonds d'Efficacité Energétique, à hauteur de 10 % de la dépense HT, soit 104,30 €. Cette dépense n'étant pas budgétée, le Conseil municipal valide la décision modificative n°3 au BP 2019, soit un virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 21.

### **3) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL POUR 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU TRANSMIS PAR LE SIAEP**

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce document, par ailleurs mis à la disposition du public à la mairie.

#### **4) QUESTIONS DIVERSES**

- Projet éolien : Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Touchay a adressé une mise en demeure à la société Ferme Eolienne de Ids en vue de remettre le Chemin rural mitoyen de Boisroux aux Chagnons dans son état d'origine, pour la partie concernée par le projet éolien. S'agissant d'un chemin en mitoyenneté, MFo indique avoir transmis un courrier circonstancié s'opposant à cette demande.

Pas de nouvelle information concernant le pourvoi déposé auprès du Conseil d'Etat par les opposants.

- Chantier Unisylva : Madame le Maire indique que la société Unisylva a déposé un dossier en vue d'utiliser une partie du domaine communal à proximité du lieudit « Le Préau » pour débarder et stocker du bois issu d'une propriété située Les Bruyères (Ineuil). Compte tenu du volume annoncé, soit 600 stères, le Conseil municipal émet des réserves quant à la durée du dépôt, ses conditions et les dégradations que pourraient occasionner le transport. Un précédent avait provoqué d'importants dommages à la voirie et il avait été difficile de trouver un accord avec Unisylva pour la réparation.

- MFo rappelle la tenue de deux manifestations à Ids-Saint-Roch, le 10 août : concours de pétanque, et le 22 septembre : concert Gospel à l'église. La distribution des affiches est organisée pour ces 2 événements.

**Affiché le 1<sup>er</sup> août 2019**

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**